



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse de l'organisme acheteur : COMMUNE DE CADOLIVE
Mairie de Cadolive - 1, place du Comte Armand - 13950 Cadolive.

Nature du marché : Travaux.

Description du marché : Aménagement du parvis de la Mairie de Cadolive.

Prix : maximum 62 000 € HT.

Type de procédure: procédure adaptée (MAPA), article 28 du Code des Marchés Publics.

Modalité d'attribution : marché unique dévolu à une entreprise générale. Le candidat peut se présenter seul ou en qualité de membre d'un groupement conjoint. Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date de remise des offres.

Les documents à fournir sont listés à l'article IV du règlement de consultation.

Critères d'attribution : Prix des prestations 50% ; Valeur technique 30% ; Délais d'exécution 20%.

Date limite de réception des offres: vendredi 29 janvier 2016 à 18h00.

Adresse à laquelle le dossier de consultation des entreprises sera transmis ou déposé :

COMMUNE DE CADOLIVE
1, place du Comte Armand - 13950 Cadolive.
Marché Parvis de la Mairie – Ne pas ouvrir

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : le 14 janvier 2016.

Contact : Tél. : 04 42 04 63 18 Mail : mairie@mairie-cadolive.fr

Le marché peut être consulté et téléchargé sur le site Internet des marchés publics de la commune de Cadolive à l'adresse suivante : www.mairie-cadolive.fr



MARCHE PUBLIC **(Art 28 du Code des Marchés publics)**

AMENAGEMENT DU PARVIS DE LA MAIRIE

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES COMPORTANT :

- **Le règlement de la consultation**
- **Le cahier des clauses administratives particulières**
- **Le cahier des clauses techniques particulières**
- **L'acte d'engagement**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

I. Objet de la consultation

La consultation a pour objet l'aménagement du parvis de la Mairie de Cadolive.

II. Type et Nature du marché

Le présent marché est passé sous forme d'un marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics et du décret du 27 mars 1993 relatif à la transparence des procédures des marchés publics.

III. Date limite de réception des offres

Vendredi 29 janvier 2016 – 18h

IV. Présentation de l'offre

L'offre devra comporter :

- a) La lettre de candidature
- b) Les justifications usuelles relatives aux qualités et capacités du candidat, à savoir, pour les entreprises :
 - Déclaration sur l'honneur du candidat, datée et signée, indiquant qu'il a satisfait aux obligations légales et sociales, et qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail
- c) Les qualifications professionnelles
- d) L'attestation d'assurance de responsabilité civile et garantie décennale
- e) L'acte d'engagement, le règlement de consultation, le CCAP, le CCTP, l'offre financière à compléter, parapher et signer par la personne ayant capacité pour engager l'entreprise (à fournir en deux exemplaires).

V. Durée de validité de l'offre

La durée de validité de l'offre est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres prévue à l'article III ci-dessus.

Les prix sont fermes, non actualisables et non révisables.

VI. Conditions d'envoi des offres

Les offres seront présentées sous enveloppe cachetée portant la mention « MARCHE AMENAGEMENT DU PARVIS DE LA MAIRIE » avec mention du nom du candidat et devra contenir tous les documents relatifs à l'offre.

Toute enveloppe incomplète sera jugée non conforme au règlement de consultation.

Les offres devront être remises contre récépissé aux heures d'ouverture de la mairie, soit envoyées par la poste sous pli recommandé au plus tard le vendredi 29 janvier 2016 à 18 heures (délai de rigueur) à l'adresse ci-dessous :

Mairie de Cadolive - 1 place du comte Armand - 13950 CADOLIVE.

VII. Délais de réalisation

Les travaux devront être impérativement réalisés dès le début du mois de février, dès notification du marché par les services de la Mairie.

VIII. Jugement des offres

Les critères retenus pour la sélection des offres seront notamment :

- Prix des prestations 50%
- Valeur technique 30%
- Délais d'exécution 20%.

Négociation : l'exécutif du pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec un ou plusieurs candidats.

IX. Délai de paiement

Le règlement s'effectue par virement administratif. Les sommes dues sont payées dans le délai de 30 jours à compter de la réception des factures dans les formes réglementaires.

X. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats peuvent faire parvenir une demande :

Par email : mairie@mairie-cadolive.fr / Par téléphone : 04 42 04 63 18

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

ARTICLE 1^{er} – Maîtrise d'ouvrage

L'opération est effectuée pour le compte du maître d'ouvrage suivant :

Commune de Cadolive
1 Place du Comte Armand
13950 CADOLIVE

ARTICLE 2 – Objet et durée du marché

Le marché porte sur l'aménagement du parvis de la Mairie de Cadolive.

La description des ouvrages et de leurs spécialisations techniques sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

ARTICLE 3 – Documents contractuels

Le marché est constitué par les documents énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- L'acte d'engagement
 - Le présent cahier des clauses administratives particulières, dont l'exemplaire conservé dans les archives de la personne responsable du marché fait seul foi
 - Le cahier des clauses techniques particulières
 - Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux
- Le devis signé vaudra ordre de service du maître d'ouvrage.

ARTICLE 4 – Conditions financières

a) Délais de mandatement

Les paiements s'effectuent par virement administratif sous 30 jours sur le budget communal. Le point de départ du délai est la réception de la facture par le Maître d'Ouvrage. En cas de dépassement, le titulaire sera de plein droit bénéficiaire du versement d'intérêts moratoires.

b) Comptable assignataire

Monsieur le Trésorier Payeur de Roquevaire.

c) Répartition des dépenses communes

Le titulaire doit laisser le chantier propre et libre de tous déchets pendant et après l'exécution des travaux dont il est chargé.

Le titulaire a la charge du nettoyage, de la réparation et de la remise en état des installations qu'il a salies ou détériorées.

Le titulaire a la charge de l'évacuation de ses propres déblais et de leur transport vers les centres spécialisés dans les déchets de chantiers.

ARTICLE 5 – Délais d'exécution

Les stipulations correspondantes figurent dans l'acte d'engagement.

ARTICLE 6 – Clauses de financement et de sureté

Retenue de garanties : il n'y aura pas de retenue de garantie.

1. Intitulé des travaux

« Aménagement du parvis de la Mairie de Cadolive».

2. Liste des lots

Un seul lot.

3. Présentation des travaux à réaliser

Démolition et évacuation du garage existant

Creusement des fondations en périphérie de l'ouvrage

Démolition des escaliers pour accéder à la mairie et de la fontaine

Aménagement de l'éclairage extérieur

Compactage et nivelage en tout venant 0.40 pour 300m³

Pose de grave ciment 0,10 pour 200m³

Pose et fourniture d'un dallage type éclair ou similaire pour 300m²

4. Documents de référence

- Normes françaises et toutes normes homologuées
- Fascicules techniques du Cahier des clauses Techniques Générales approuvées par décret et applicables aux marchés de travaux de bâtiment
- Règlementation concernant la tenue au feu des bâtiments et la sécurité incendie
- Cahiers des prescriptions techniques du CSTB en vigueur

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHE DE TRAVAUX

Cet acte d'engagement :

- Correspond à :

Date de notification :

A – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE DE DROIT PUBLIC QUI PASSE LE MARCHE

Commune de Cadolive

Nom, prénom, qualité du signataire du marché :

Serge PEROTTINO – Maire

Et

Charles BUONOMANO – Président de la Commission d'Appel d'Offres

Objet du marché :

Aménagement du parvis de la Mairie de Cadolive

Comptable public assignataire des paiements :

Trésorier Payeur de Roquevaire

Type de procédure :

Procédure adaptée en vertu de l'article 28 du Code des marchés publics.

B – ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

Adresse professionnelle, téléphone :

.....

Immatriculé sous le numéro SIRET :

Code APE :

agissant pour mon propre compte

agissant pour le compte de la société ou du laboratoire de recherches (indiquer le nom et l'adresse)

agissant pour le compte de la personne publique candidate (indiquer le nom et l'adresse)

agissant en tant que mandataire

du groupement solidaire du groupement conjoint pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du.....

- Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP), du cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et des documents qui y sont mentionnés ;
- Après avoir produit toutes les attestations prévues au Code des marchés publics ;

1. Je m'engage, sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus à exécuter la prestation demandée aux prix ci-dessous

La rémunération globale et définitive pour l'exécution de la prestation demandée est de :

Montant hors TVA :

Taux de la TVA :

Montant TVA :

Montant TTC :

Montant TTC :

Montant TTC en euros en toutes lettres arrêté à :

.....

.....

Le détail des prix doit faire l'objet d'une annexe financière pour chaque élément.

2. Compte ouvert au nom du titulaire :

(joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

Banque :

Agence :

Numéro de compte :

Code banque :

Code quichet :

Clé rib :

3. Mode de règlement

Virement

4. Délai maximum de paiement – taux des intérêts moratoires

Le paiement s'effectue suivant les règles de la comptabilité publique dans les conditions prévues au décret n°2002-232 du 21 février 2002 relatif à la mise en œuvre du délai maximum de paiement des marchés publics.

Le délai maximum de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception par l'administration des demandes de paiement du titulaire du marché. A défaut de paiement dans le délai de 30 jours, les intérêts moratoires sont dus.

Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir.

5. Durée de validité de l'offre

L'engagement me lie pour la durée de 90 jours de validité de l'offre indiquée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

Je m'engage, sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus à exécuter la prestation demandée aux prix indiqués.

A

le

Le candidat
(représentant habilité pour signer le marché)

C – REPONSE DE L'ADMINISTRATION

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

P/ la personne responsable des marchés (PRM) et par délégation



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

DC1

LETTRE DE CANDIDATURE

HABILITATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS¹

Le formulaire DC1 est un modèle de lettre de candidature qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics ou accords-cadres pour présenter leur candidature. En cas d'allotissement, ce document peut être commun à plusieurs lots. Il peut aussi être utilisé par les groupements d'entreprises comme document d'habilitation du mandataire. Les groupements d'entreprises remplissent un document unique ; chaque membre du groupement le signe et produit les renseignements ou documents demandés par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice (formulaire DC2).

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Mairie de Cadolive
1 place du Comte Armand
13950 Cadolive

B - Objet de la consultation.

Marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics concernant l'aménagement du parvis de la mairie de Cadolive.

C - Objet de la candidature.

(Cocher la case correspondante.)

La candidature est présentée :

- pour le marché public ou pour l'accord-cadre *(en cas de non allotissement)* ;
- pour le lot n°..... ou les lots n°..... de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre *(en cas d'allotissement)* ;

(Indiquer l'intitulé du ou des lots tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

- pour tous les lots de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

D - Présentation du candidat

(Cocher la case correspondante.)

Le candidat se présente seul :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

Le candidat est un groupement d'entreprises :

conjoint OU solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire :

NON OU OUI

E - Identification des membres du groupement et répartition des prestations.

(Tous les membres du groupement remplissent le tableau ci-dessous. En cas de groupement conjoint, les membres du groupement indiquent également dans ce tableau la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

N° du Lot	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)	Nom et prénom du signataire (***)

(*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

(**) Pour les groupements conjoints.

(***) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement.

F1 - Attestations sur l'honneur.

Le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur, en application des articles 43 et 44 du code des marchés publics et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

- a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, 2^{ème} alinéa de l'article 421-5, 433-1, 2^{ème} alinéa de l'article 433-2, 8^{ème} alinéa de l'article 434-9, 2^{ème} alinéa de l'article 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article 441-8, 441-9, 445-1 et 450-1 ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- d) ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- f) ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre;
- g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- i) que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ;
- j) fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger ;
- k) que les renseignements fournis dans le formulaire DC2 et ses annexes sont exacts.

F2 - Capacités.

Le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare présenter les capacités nécessaires à l'exécution du marché public ou de l'accord-cadre et produit à cet effet :
(Cocher la case correspondante.)

le formulaire DC2.

les documents établissant ses capacités, tels que demandés dans les documents de la consultation.

G - Désignation du mandataire et habilitation (en cas de groupement).

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

Les membres du groupement :

(Cocher la case correspondante.)

- signent individuellement l'offre du groupement et toutes modifications ultérieures du marché public ou de l'accord-cadre ;
- donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, l'offre du groupement et toutes modifications ultérieures du marché public ou de l'accord-cadre, pour les représenter vis-à-vis du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies dans le document d'habilitation joint en annexe de la présente lettre de candidature ;
- donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous ;
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

H - Signature du candidat individuel ou de chaque membre du groupement.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
DECLARATION DU CANDIDAT INDIVIDUEL
OU DU MEMBRE DU GROUPEMENT¹

DC2

Le formulaire DC2 est un modèle de déclaration qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics ou accords-cadres à l'appui de leur candidature (formulaire DC1).

En cas d'allotissement, ce document doit être fourni pour chacun des lots de la consultation.

En cas de candidature groupée, il est rempli par chaque membre du groupement.

En complément de sa lettre de candidature (formulaire DC1), le candidat individuel ou chacun des membres du groupement produit, en annexe du DC2, les éléments demandés par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Mairie de Cadolive
1 place du Comte Armand
13950 Cadolive

B - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics concernant l'aménagement du parvis de la mairie de Cadolive.

C - Identification du candidat individuel ou du membre du groupement.

C1 - Cas général :

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET :

■ Forme juridique du candidat individuel ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

- Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le candidat individuel ou le membre du groupement : (Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. Joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le candidat.)

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

C2 - Cas particuliers :

(Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions qui suivent et pouvant bénéficier d'un droit de préférence en application de l'article 53-IV du code des marchés publics ou postulant à un marché réservé en application de l'article 15 du même code coche la case correspondant à sa situation. Le candidat européen à statut équivalent, lorsqu'il n'est pas établi en France, précise son statut juridique et fournit les textes relatifs à ce statut.)

**Statut du candidat individuel
ou du membre du groupement**

- 1. Société coopérative ouvrière de production (SCOP) Indiquer ci-contre la date de publication au Journal officiel de la liste mentionnant la SCOP candidate, ou produire une attestation délivrée par les directions régionales chargées du travail.

- 2. Groupement de producteurs agricoles Indiquer ci-contre les références de publication au Journal officiel de l'arrêté du ministère chargé de l'agriculture reconnaissant la qualité d'organisation de producteurs du candidat
Pour les candidats européens, produire la liste établie par le ministre chargé de l'agriculture mentionnant le candidat.

- 3. Artisan ou entreprise artisanale Indiquer ci-contre le numéro d'inscription au registre des métiers et produire un extrait du registre des métiers délivré par les chambres des métiers.

- 4. Société coopérative d'artisans Indiquer ci-contre le numéro d'inscription au registre des métiers et produire un extrait du registre des métiers délivré par les chambres des métiers.

- 5. Société coopérative d'artistes Indiquer ci-contre le numéro d'immatriculation au Centre de Formalités des entreprises, ainsi que la date de publication au Journal officiel de la liste mentionnant le candidat.

- 6. Entreprise adaptée (L5213-13, L. 5213-18, L. 5213-19 et L. 5213-22 du code du travail) Produire le contrat d'objectif valant agrément ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par la direction régionales chargées de l'emploi et de la formation professionnelle.

- 7. Etablissement et service d'aide par le travail (article L. 344-2 et s. du code de l'action sociale et des familles) Indiquer ci-contre la date de publication au recueil des actes administratifs de l'arrêté préfectoral portant autorisation de création.

- 8. Autres : A préciser

D - Renseignements relatifs à la situation financière du candidat individuel ou du membre du groupement.

D1 - Chiffre d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles :

	Exercice du au	Exercice du au	Exercice du au
Chiffre d'affaires global			
Part du chiffre d'affaires concernant les fournitures, services, ou travaux objet du marché	%	%	%

D2 - Le candidat fait-il l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente ?

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

(Dans l'affirmative, joindre la copie du jugement correspondant.)

E - Capacités des opérateurs économiques sur lesquels le candidat individuel ou le membre du groupement s'appuie pour présenter sa candidature.

(Joindre, en annexe du DC2, toutes les pièces demandées par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation pour chaque opérateur économique. Apporter la preuve que chacun des opérateurs économiques mettra à la disposition du candidat individuel ou du membre du groupement les moyens nécessaires pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.)

Désignation du (des) opérateur(s) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque opérateur économique, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de l'adresse de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie, son numéro SIRET.]

F - Renseignements relatifs à la nationalité du candidat individuel ou du membre du groupement. (si demandés par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice. Cette rubrique concerne exclusivement les marchés publics ou accords-cadres passés pour les besoins de la défense.)

G - Récapitulatif des pièces à fournir à l'appui de la candidature.

Récapitulatif des pièces demandées par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation qui doivent être fournies, en annexe du présent document, par le candidat individuel ou le membre du groupement pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières :

-
-
-
-
-
-